

ENGAGEMENT CLIENT

Conditions d'intervention pendant la période pandémie COVID 19

NOM DU CLIENT :

ADRESSE :

NATURE DE L'INTERVENTION :

CONDITIONS D'INTERVENTION :

ENGAGEMENT DU CLIENT

1. Aucun des salariés du client n'est infecté, porteur avéré ou à risque élevé vis-à-vis du COVID 19.
2. Aucun des salariés du client ne présente les symptômes suivants : fièvre, courbatures, toux, perte de goût/odorat, mal de gorge, diarrhée.
3. Si le client a défini des conditions spécifiques liées à la pandémie actuelle, ces conditions seront transmises à OCENE au plus tard 2 jours avant l'intervention.
4. S'il existe, le plan de prévention du chantier est mis à jour en intégrant les mesures de prévention : respect des gestes barrière, accueil des intervenants extérieurs et transmis à OCENE.
5. Le client a prévu une organisation permettant de faire respecter la distance de sécurité de 1 m et les gestes barrières par ses personnels dans nos zones d'intervention.
6. Avant intervention, le client a prévu la désinfection de la zone d'intervention et du matériel concerné.
7. Le personnel OCENE intervenant dispose d'un point d'eau avec savon et essuie-main jetable et peut accéder aux sanitaires. Le nettoyage de ces installations est organisé.

**SI L'UN DES ENGAGEMENTS CI-DESSUS N'EST PAS RESPECTÉ,
L'INTERVENTION NE POURRA ÊTRE PROGRAMMÉE.**

ENGAGEMENT OCENE

1. Le personnel OCENE a reçu un rappel des consignes sanitaires à respecter : distance > 1 m, port du masque, lavage des mains, gestion des déchets.
2. Le personnel OCENE évacue tous les consommables utilisés et souillés dans un sac fermé en fin d'intervention.
3. En fin de chantier, le personnel OCENE désinfecte la zone de travaux.
4. Si les explications au client ne peuvent avoir lieu dans le respect de la distance de sécurité de 1 m exigé, un salarié de la société OCENE reprendra contact avec le client pour lui donner toutes les explications nécessaires par téléphone.

Établi le :

Validation client :